



Notre réf.: 34242/2018/OBS/WIGOS/WRM

19 décembre 2018

Objet: Amendements au *Règlement technique* (OMM-N° 49), Volume I, Partie I (Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM), et au *Manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM* (OMM-N° 1160)

Suite à donner: Communiquer au Secrétariat de l'OMM vos observations sur ces projets de documents pour le **28 février 2019** au plus tard

Madame, Monsieur,

Le Dix-septième Congrès météorologique mondial ayant accepté de lancer la phase préopérationnelle du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), le Groupe de coordination intercommissions pour le WIGOS (ICG-WIGOS) a élaboré des amendements à la Partie I (WIGOS) du Volume I du Règlement technique de l'OMM et au Manuel du WIGOS.

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez dès à présent passer en revue ces amendements, qui sont présentés à l'adresse suivante:

<http://www.wmo.int/pages/prog/www/wigos/WRM.html>.

La procédure d'examen est régie par les dispositions générales du Volume I du Règlement technique, qui prévoient que tout amendement que des Membres ou des organes constituants proposent d'apporter au Règlement technique doit être communiqué à tous les Membres au moins trois mois avant d'être soumis au Congrès. La période d'examen, d'une durée de deux mois et demi, commence le 28 février 2019.

La rédaction de cette nouvelle édition de la Partie I (WIGOS) du Volume I du Règlement technique et du Manuel du WIGOS est le fruit de la collaboration entre de nombreux experts, coordonnateurs nationaux et membres du Secrétariat. Elle constitue un jalon très important sur la voie conduisant à la phase préopérationnelle du WIGOS. Tous les changements apportés aux projets sont récapitulés dans le tableau des mises à jour des documents.

Le Manuel du WIGOS renfermera de nouvelles dispositions concernant le Réseau d'observation de base mondial et les réseaux d'observation de base régionaux (section 3) et le Système de contrôle de la qualité des données du WIGOS (section 2), et il intégrera tout le contenu pertinent de la version actuelle du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544), dont la production sera arrêtée (section 5).

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Je vous saurais gré de communiquer vos observations ou propositions de corrections (sous forme de suivi de modification dans chaque document) au Secrétariat de l'OMM, à l'attention de M. Fernando Belda, Directeur du Département des systèmes d'observation et d'information (fbelda@wmo.int), avec copie à M. Lars Peter Riishojgaard, responsable du projet WIGOS (lriishojgaard@wmo.int) et M. Igor Zahumensky, administrateur du projet (izahumensky@wmo.int), dans les meilleurs délais et au plus tard le **28 février 2019**. Le respect de cette échéance nous permettra de modifier les documents à temps pour les soumettre au Dix-huitième Congrès, qui se tiendra en juin 2019.

Compte tenu de la taille et de la nature technique de ces documents, vous serez probablement amené(e) à solliciter l'aide de spécialistes du domaine concerné dans votre pays pour procéder à cet examen. Avant que vos experts désignés ne commencent leurs travaux, nous les encourageons vivement à prendre connaissance de l'introduction du Volume I, qui contient des éclaircissements sur la structure et le domaine d'application du Règlement technique et de l'introduction du Manuel du WIGOS, qui en détaille l'objet et le domaine d'application.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre précieuse contribution à cette procédure d'examen. Si vous ou vos experts souhaitez des éclaircissements ou informations complémentaires, ne manquez pas de vous adresser à MM. Belda, Riishojgaard ou Zahumensky.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(W. Zhang)
pour le Secrétaire général